



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil municipal local tenue le **lundi 4 juillet 2022** au Centre communautaire de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Maire:	Brent Montgomery
Conseillers :	Maureen Bédard
	Raymond Bureau
	David Hogan
	Thomas Lavalée
	Shelley MacDougall
	Dorothy Noël

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Brent Montgomery.

Également présents :

Directrice générale et greffière-trésorière :	Heidi Lafrance
Inspecteur municipal :	Stacy Gagné
Contremaître aux Travaux publics :	Dany Laberge

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

M. le Maire fait un bref historique du dossier de contrôle biologique des insectes piqueurs, car plusieurs citoyens sont présents pour poser des questions et faire part de leurs commentaires sur le moratoire 2022 et sur les traitements au Bti.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-07-22

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous avec l'ajout des points suivants :

8.3 « Mise à jour de la liste des administrateurs à l'Agence du Revenu du Canada »

11.6 « Résolution pour autoriser le stationnement de véhicules récréatifs pour un événement public »

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1. Séance ordinaire du 6 juin 2022

4. Période de questions

5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes

6. Avis de motion et règlements

6.1. Avis de motion concernant le règlement no 252 concernant les modalités de publication des avis publics

6.2. Dépôt du projet de règlement no 252 concernant les modalités de publication des avis publics

- 6.3. Avis de motion concernant le règlement no 253 établissant la régie interne pour la tenue des séances du conseil
- 6.4. Dépôt du projet de règlement no 253 établissant la régie interne pour la tenue des séances du conseil

7. Administration

8. Finances

- 8.1. Comptes fournisseurs pour juin 2022
- 8.2. Demande de commandite

9. Sécurité publique

- 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour juin 2022
- 9.2. Mise à jour de la liste des membres du Service de sécurité incendie
- 9.3. Mise en vente du bateau de sauvetage nautique

10. Travaux publics et hygiène du milieu

- 10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics
- 10.2. Appels d'offres – Déblaiement et entretien d'hiver des rues, routes et autres chemins et déblaiement et entretien d'hiver de certaines rues municipales et privées

11. Urbanisme et environnement

- 11.1. Rapport des permis délivrés pour juin 2022
- 11.2. Rapport de l'inspecteur municipal
- 11.3. Résolution pour entamer des procédures juridiques concernant des non-conformités à la réglementation municipale et autres règlements applicables – lot 6 378 061
- 11.4. Dérogation mineure – lot2 196 917
- 11.5. Demande en vertu du Règlement no 201 sur la restriction à la délivrance des permis et certificats en raison de certaines contraintes – lot 2 196 753

12. Loisirs, culture et vie communautaire

- 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs

13. MRC et dossiers régionaux

14. Affaires diverses

15. Levée de la séance

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-07-22

3.1 Séance ordinaire du 6 juin 2022

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 6 juin 2022.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES

Contrôle biologique des insectes piqueurs :

La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil que des courriels et des appels téléphoniques en lien avec le moratoire sur le traitement du contrôle biologique des insectes piqueurs ont été reçus. Une liste a été remise aux élus préalablement à la séance.

Affiche pour ralentir la circulation :

Dans un courriel daté du 15 juin 2022, M. Jean Fiset, résident, demande à la Municipalité de participer à une campagne d'affichage pour ralentir la circulation sur le territoire. Cette demande sera analysée par les élus.

Demande présentée à la Municipalité et au ministère des Transports du Québec pour construire des trottoirs sur le boulevard Valcartier :

Une lettre adressée aux élus et au ministre des Transports a été déposée à la Municipalité le 22 juin 2022 par M. André Leduc, résident, demandant que des trottoirs soient construits en bordure du boulevard Valcartier. Cette demande sera analysée par les élus.

6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

6.1 Avis de motion concernant le règlement no 252 concernant les modalités de publication des avis publics

Monsieur Thomas Lavallee, conseiller, donne avis de motion qu'un règlement portant le no 252 concernant les modalités de publication des avis publics sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil.

6.2 Dépôt du projet de règlement no 252 concernant les modalités de publication des avis publics

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné séance tenante, soit le 4 juillet 2022;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la secrétaire-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante : modalités de publication et d'affichage des avis publics.

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Le Règlement no 252 sera adopté à une séance ultérieure.

6.3 Avis de motion concernant le règlement no 253 établissant la régie interne pour la tenue des séances du conseil

Monsieur Raymond Bureau, conseiller, donne avis de motion qu'un règlement portant le no 253 établissant la régie interne pour la tenue des séances du conseil sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil.

6.4 Dépôt du projet de règlement no 253 établissant la régie interne pour la tenue des séances du conseil

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné séance tenante, soit le 4 juillet 2022;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la secrétaire-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante : pour régler la conduite des débats du Conseil et le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances du conseil.

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Le Règlement no 253 sera adopté à une séance ultérieure.

7. ADMINISTRATION

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

8. FINANCES

03-07-22

8.1 Comptes fournisseurs pour le mois de juin 2022

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de juin 2022;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, comme certifié par la greffière-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois juin 2022 totalisant la somme de 87 125,21 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

04-07-22

8.2 Demande de commandite

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'offrir une commandite de 500 \$ à M. Renaud Laberge, résident, pour sa participation à la finale des Jeux du Québec qui se tiendra à Laval du 22 au 26 juillet. M. Laberge représente la région de la Capitale-Nationale au sein de son équipe de natation.

05-07-22

8.3 Mise à jour de la liste des administrateurs à l'Agence du Revenu du Canada

ATTENDU QUE l'impôt fédéral sur le revenu doit être produit par la Municipalité;

ATTENDU QU'une mise à jour de la liste des administrateurs au dossier doit être effectuée pour ouvrir, maintenir et accéder au compte de taxe professionnelle de l'Agence du revenu du Canada;

ATTENDU QUE les noms des personnes figurant au dossier de l'ARC n'ont pas été mis à jour depuis de nombreuses années;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier mette à jour les noms sur la liste des administrateurs comme suit :

BRENT MONTGOMERY, maire

HEIDI LAFRANCE, directrice générale et greffière-trésorière

MARGARET BAKER, agente administrative

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour juin 2022

Un total de 21 appels a été reçu pendant le mois de juin 2022 :

7	Médical
1	Accident
2	Alarme incendie (sans feu)
0	Fausse alarme
9	Divers
2	Travaux publics – urgence

06-07-22

9.2 Mise à jour de la liste des membres du Service de sécurité incendie

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la liste suivante des membres du Service de sécurité incendie de Saint-Gabriel-de-Valcartier, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2022.

Nom	Prénom	Statut
Albert	Mario	Premier répondant/Pompier
Audet	Manon	Premier répondant
Bédard	Simon	Formation pompier à venir
Bouché	Grégory	Premier répondant/Pompier en formation
Boudreault	Marc-André	Formation pompier à venir
Bourque	Marc	Formation pompier à venir
Carrette-Picard	Maverick	Pompier
Chartré	Martin	Premier répondant/Pompier
Couture	Luc	Pompier
Fortin	Maxime	Premier répondant/Pompier en formation
Gagné	Yan	Lieutenant Premier répondant/Pompier
Godin	Alexandre	Pompier en formation
Grenier	Mathieu	Pompier
Guay	Denys	Pompier
Hogan	David	Pompier
Kelly	Annie	Premier répondant
Lavallée	Jean	Pompier
Lavallee	Stephen	Directeur des opérations Premier répondant/Pompier
Lavallee	Thomas	Premier répondant/Pompier
Lupien	Éric	Premier répondant/Pompier
McCarthy	Stephen	Directeur Premier répondant/Pompier
Montgomery	Glen	Directeur adjoint Pompier
Montgomery	Neil	Pompier
Montpas	Alec	Pompier
Patenaude	Étienne	Premier répondant/Pompier
Pichette	Keven	Formation pompier à venir
Sauvageau	Jérôme	Lieutenant Premier répondant/Pompier
St-Onge	Félix-Olivier	Pompier en formation
Stairs	Jonathan	Premier répondant/Pompier
Stairs	MacKenzie	Premier répondant/Pompier
Tessier-Thériault	Laurence	Pompier
Woodbury	Sandra	Premier répondant/Pompier

07-07-22

9.3 Mise en vente du bateau de sauvetage nautique

ATTENDU QUE la Municipalité a fait l’acquisition d’un nouveau bateau de sauvetage nautique;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

De mettre en vente par soumissions publiques le bateau de sauvetage nautique du Service de sécurité incendie ainsi qu’une remorque pour un prix de départ de 3 700 \$. L’avis de soumissions publiques sera envoyé par la poste sur tout le territoire.

Description : bateau de marque Scout de 14 pieds en aluminium avec fond plat renforcé de façon artisanale en fibre de verre pour une protection optimale. Capacité de 330 kilogrammes ou 725 livres. Le bateau a été modifié de façon artisanale afin d’ajouter un volant central. Il y a aussi un arceau neuf pas installé. Moteur de marque Johnson à propulsion jet 18 forces. Remorque artisanale de bateau avec lumières et treuil manuel.

10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Rapport du contremaître du Service des travaux publics – M. Dany Laberge

M. Dany Laberge fait un rapport verbal des activités du Service des travaux publics.

08-07-22

10.2 Appels d’offres –Entretien hivernal des rues et chemins publics et entretien hivernal de certaines rues municipales et privées

ATTENDU QUE le contrat pour l’entretien hivernal des rues et chemins publics ainsi que le contrat pour l’entretien hivernal de certaines rues municipales et privées sont terminés;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

De procéder à un appel d’offres public pour l’entretien hivernal des rues et chemins publics pour la saison hivernale 2022-2023 avec options pour les saisons hivernales 2023-2024 et 2024-2025;

De procéder à un appel d’offres par invitation pour l’entretien hivernal de certaines rues municipales et privées pour la saison hivernale 2022-2023 avec options pour les saisons hivernales 2023-2024 et 2024-2025.

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois de juin 2022

Un total de 23 permis a été délivré pour le mois de juin 2022 :

3	Nouvelle résidence
1	Agrandissement résidentiel
1	Rénovation
8	Bâtiment complémentaire
2	Piscine
4	Installation septique
4	Puits

11.2 Rapport de l’Inspecteur municipal – M. Stacy Gagné

M. Stacy Gagné fait un rapport verbal des activités du Service de l’urbanisme.

09-07-22

11.3 Résolution pour entamer des procédures juridiques concernant des non-conformités à la réglementation municipale et autres règlements applicables – lot 6 378 061

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entamer des procédures juridiques concernant des non-conformités à la réglementation municipale et autres règlements applicables pour le lot 6 378 061;

De mandater la firme Tremblay Bois, conseillers juridiques, pour prendre les mesures nécessaires à cette fin et des mesures judiciaires au besoin.

10-07-22

11.4 Dérogation mineure – lot 2 196 917

Cette dérogation mineure consiste à confirmer la présence d'une résidence implantée en 1985 à 11,71 mètres de la ligne de lot avant alors que la réglementation exige un minimum de 12 mètres de la ligne de lot avant.

ATTENDU QUE la présente demande respecte le plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'usage est autorisé;

ATTENDU QUE le terrain est de forme irrégulière;

ATTENDU QUE le terrain est composé majoritairement de zone inondable et de cours d'eau;

ATTENDU QUE la construction est conforme à la réglementation;

ATTENDU QUE la présente demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins étant donné que les voisins sont à bonne distance;

ATTENDU QU'une réforme cadastrale a été effectuée en 2004 et aurait pu affecter la largeur de l'emprise rapprochant la maison de la ligne de lot avant;

ATTENDU QU'une demande de permis de construction a été accordée en 1985 par Richard Leblanc autorisant la construction à plus de 20m de la rue;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 2 196 917 du cadastre officiel de Saint-Gabriel-de-Valcartier la demande de permis de construction, et ce, selon la recommandation du CCU.

11-07-22

11.5 Demande en vertu du Règlement no 201 sur la restriction à la délivrance des permis et certificats en raison de certaines contraintes – lot 2 196 753

Le Comité consultatif d'urbanisme a tenu une rencontre le 20 juin 2022 pour analyser une demande de construction d'une résidence unifamiliale dans le 20 mètres de bande de protection de forte pente nécessitant une analyse géotechnique.

DOSSIER : Restriction à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes pour le lot 2 196 753 au nom de M. Mario Goulard (résidence dans la bande de protection de fortes pentes)

Contexte et la nature de la demande :

- En premier lieu, nous avons reçu une demande de M. Goulard pour la construction d'une nouvelle résidence sur la rue de la Falaise.
- Après vérification, sa résidence se trouve dans la bande de protection de forte pente demandée.
- Donc, pour la construction de la résidence, il nous faut une analyse géotechnique pour nous démontrer que toute construction projetée ne risque pas de rajouter du poids au talus et ainsi créer de futur glissement de terrain ou autre.

- J'en informe les propriétaires sur la démarche à suivre (analyse géotechnique, plan implantation, etc.).
- Par la suite, ceux-ci ont demandé une analyse géotechnique à M. Amin Moeini, ingénieur pour la firme Groupe GÉOS inc. Celui-ci ne voit pas de problématique pour la stabilité du talus, mais exige que l'eau soit gérée par infiltration et non par rejet pour éviter de créer de l'érosion et de la perte de sol.

ANALYSE ET RECOMMANDATION DU CCU :

ATTENDU QUE la présente demande respecte le plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'usage est autorisé;

ATTENDU QUE le terrain est composé en grande partie de fortes pentes;

ATTENDU QUE la restriction vise le bâtiment principal;

ATTENDU QUE les autres marges de reculs du bâtiment principal sont respectées;

ATTENDU QUE la présente demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins étant donné que les voisins sont à bonne distance et que le rapport confirme qu'aucun impact ne leur sera fait;

ATTENDU QUE l'analyse géotechnique démontre que le sol est stable, qu'il n'y a pas de risque de glissement de terrain sur la future construction;

ATTENDU QUE le projet de construction est conforme à la réglementation;

ATTENDU QUE dans le cadre du projet, un certificat de conformité des travaux nous sera remis par l'ingénieur ayant fait l'expertise géotechnique après les travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la demande de permis pour le lot 2 196 753 du cadastre officiel de Saint-Gabriel-de-Valcartier afin de confirmer la délivrance du permis pour la construction d'une résidence unifamiliale dans la bande de protection de fortes pentes, et ce, selon la recommandation du CCU.

12-07-22

11.6 Résolution pour autoriser le stationnement de véhicules récréatifs pour un événement public

ATTENDU QU'un Festival de danse country se tiendra les 15 et 16 juillet sur le terrain municipal;

ATTENDU QUE quelques véhicules récréatifs devaient se stationner sur une propriété privée, mais qu'en raison de la grippe aviaire sur le territoire de la Municipalité il est impossible de le permettre;

ATTENDU QUE les organisateurs ont déjà demandé à l'école primaire Valcartier s'il était possible de stationner quelques véhicules récréatifs sur la propriété de l'école et que la direction a acceptée;

ATTENDU QUE les véhicules récréatifs seront stationnés pour une période de 3 jours seulement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le stationnement temporaire de quelques véhicules récréatifs sur la propriété de l'école primaire Valcartier pour l'activité publique du Festival de danse country qui se tiendra les 15 et 16 juillet.

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 15 juin 2022.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 24 août 2022 à 19h.

14. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 20.

Brent Montgomery
Maire

Heidi Lafrance
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.